

Fonction Publique

Les laisser tout

démolir ?



Secteur public : l'urgence du contre-choc :

De 1995 à 2015, la part du secteur public dans l'emploi est passée de 19 % à 5,5 %.

Au milieu des années 1980 : le secteur public produisait 1/4 de la richesse nationale – soustraite à la logique de la rentabilité actionnariale. Ce chiffre est tombé à moins de 6 % trente ans plus tard.

La logique marchande contre l'intérêt général :

Santé, Éducation, Justice, Impôts, Transports, Énergie, Communications; partout, la privatisation s'accompagne d'une fermeture des services jugés non-rentables, d'une dégradation des services existants, d'une explosion des coûts pour les usagers et des profits pour les actionnaires, d'une pression accrue pour les salariés et d'une dégradation de leurs conditions de travail.

Des droits constitutionnels, pas des privilèges :

Préambule de la Constitution de 1946, repris dans la Constitution de la V^e République (1958)

«Tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité» (article 9).

La propriété de la collectivité, non du capital :

Le travail, la sécurité économique et sociale, l'éducation, la retraite, la santé, les loisirs, le transport, l'accès de tous à l'énergie sont des droits. Ils sont dus aux populations. Les collectivités ont l'obligation d'assurer leur fourniture, d'en garantir l'efficacité et de s'abstenir d'y porter atteinte.

**Rdv 14h République direction Nation
(via Bastille)**



GRÈVE LE 22 MAI !